LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260709-CC_2026_131-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Gaëlle GOUEROU, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Magalie LAUNAY, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Yohann HERVO (pouvoir à Nicolas TOUDIC), Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël LEVEAU, Fabrice TREHOREL, Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Odile LE STRAT, Laurence AKOSSI, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Delphine BEUREL, (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Brigitte JEGLOT (pouvoir à Gérard MATHECADE) ;

Secrétaire de séance : Isabelle GORÉ CHAPEL.

CC_2026_131 EMPRUNT 2026 – BUDGET GÉNÉRAL

Afin d'assurer le financement des investissements inscrits au budget 2026, Loudéac Communauté Bretagne Centre a consulté plusieurs établissements bancaires pour la mise en place d'un emprunt d'un montant de 3 000 000 €. Les offres reçues ont été analysées sur la base de quatre simulations : taux fixe sur 15 ans, taux fixe sur 20 ans, taux variable sur 15 ans et taux variable sur 20 ans.

Dans un contexte où la BCE reste prudente face aux risques de nouveaux chocs d'inflation et de taux, choisir le taux fixe permet de sécuriser dès maintenant le coût de la dette et d'éviter que la collectivité soit exposée à une remontée future de l'Euribor.

Au regard de l'analyse comparative des offres, il est proposé de retenir une solution à taux fixe auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, dont les offres ressortent comme les plus compétitives sur les simulations fixes 15 ans et 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire un emprunt destiné au financement des investissements 2026, dans les conditions suivantes :

Caractéristique	Condition retenue
Établissement prêteur	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
Montant	3 000 000 €
Objet	Financement des investissements 2026
Type de prêt	Prêt à taux fixe
Durée	20 ans
Taux fixe maximum	4.05 %
Nature du taux	Taux fixe
Amortissement	Linéaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260709-CC_2026_131-DE

Périodicité	Trimestrielle
Déblocage des fonds	Départ immédiat
Versement des fonds	En une seule fois dans les 7 jours qui suivent la date de signature du contrat
Date du point de départ du prêt	Date de versement des fonds
Base de calcul des intérêts	30/360 Jours
Frais de dossier	Néant
Commission	0,05 % du montant emprunté
Remboursement anticipé	RA total ou partiel possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée

2. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents contractuels afférents à cet emprunt ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
3. D'autoriser le Président à adapter la décision modificative n° 1 sur le budget 150 afin d'y inscrire les crédits de l'exercice à hauteur de 3 000 000 € (Cpte 1641).

Exercice : 69
Présents : 52
Pouvoir(s) : 08
Pour : 60
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 7 juillet 2026
Le Président
Xavier HAMON

La secrétaire de séance
Isabelle GORÉ CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.09 11:27:48 +02'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.07.09 11:28:04 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le 9 juillet 2026